



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 février 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatorzième session

Points 144 et 148 de l'ordre du jour

### Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

## Activités du Bureau des services de contrôle interne concernant les opérations de paix au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

### Rapport du Bureau des services de contrôle interne

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 à 3), [64/263](#) (par. 1) et [69/253](#) (par. 1) de l'Assemblée générale. Il porte sur les activités du Bureau des services de contrôle interne concernant les opérations de paix au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

En 2019, le Bureau a établi 242 rapports sur les opérations de maintien de la paix, qui contenaient 574 recommandations, dont 6 considérées comme critiques pour l'Organisation. Pour le rapport sur les activités menées par le Bureau entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 30 juin 2019 dans des domaines autres que les opérations de maintien de la paix, voir les documents [A/74/305 \(Part I\)](#) et [A/74/305 \(Part I\)/Add.1](#).



## I. Introduction

1. Au cours de la période considérée, qui va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 242 rapports concernant les opérations de paix.

2. Le présent rapport d'activité porte uniquement sur le contrôle des opérations de paix des Nations Unies, à savoir les missions de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les missions de consolidation de la paix qui relèvent du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, du Département de l'appui opérationnel, du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Le rapport du Bureau portant sur ses activités autres que celles liées au maintien de la paix pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 est publié sous les cotes [A/74/305 \(Part I\)](#) et [A/74/305 \(Part I\)/Add.1](#). La liste des rapports d'audit et d'évaluation publiés pendant cette période est consultable sur le site Web du BSCI (<https://oios.un.org/fr>), comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [69/253](#).

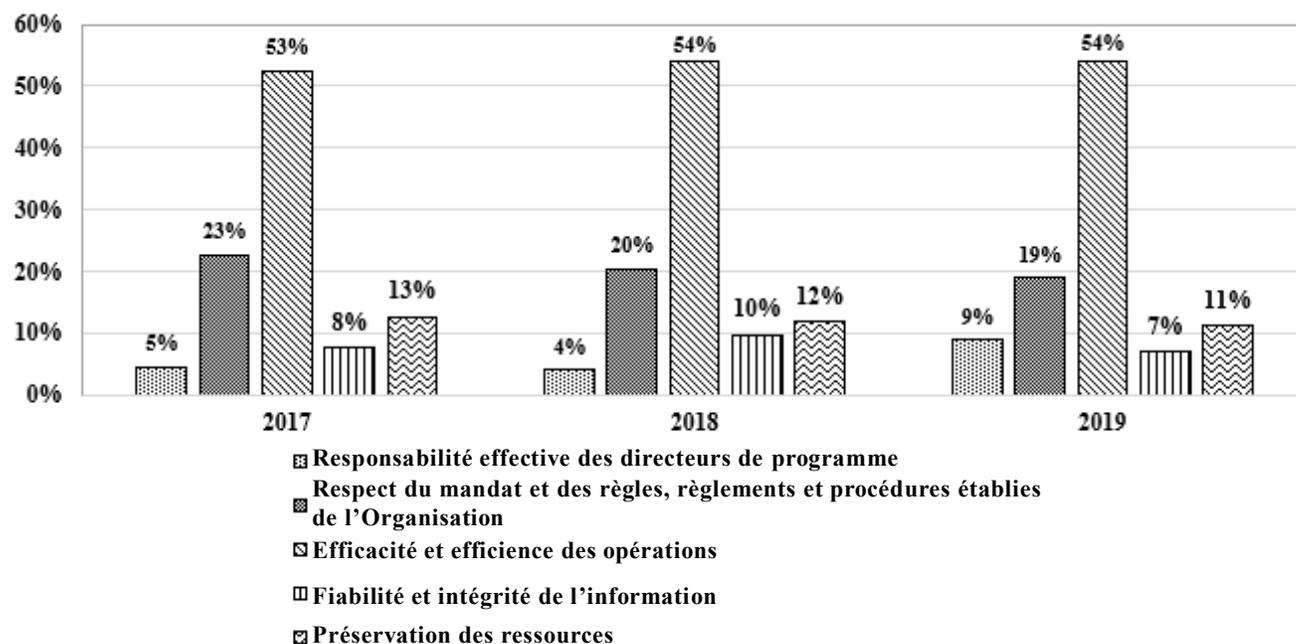
## II. Aperçu général

### A. Division de l'audit interne

3. La Division de l'audit interne a continué à améliorer la qualité de son travail, en s'intéressant en priorité aux questions à haut risque et d'actualité et en s'assurant que les objectifs stratégiques et opérationnels de l'Organisation et les initiatives de réforme donnent les résultats escomptés. La Division a accordé une attention accrue à l'efficacité et à l'efficacités des programmes, des systèmes et des processus et a entrepris d'évaluer systématiquement l'incidence de la culture de l'Organisation (en tant que composante de l'environnement de contrôle) sur l'obtention de résultats. La Division a continué de renforcer la capacité de ses auditeurs à intégrer l'analyse des données dans leur travail, en tirant parti des fonctionnalités d'Umoja, et à effectuer des contrôles dans des domaines à haut risque tels que la cybersécurité. En 2019, la Division a publié un manuel d'extraction des données d'Umoja afin de rationaliser les contrôles et l'analyse en temps réel des données essentielles. Elle a également renforcé sa capacité à définir les indicateurs de fraude et a mis au point, en complément de son guide pratique sur l'audit en matière de fraude dans la passation de marchés, un guide sur la fraude dans la gestion des carburants, qui permet aux auditeurs de mieux cibler les domaines d'activité les plus exposés au risque de fraude et de mauvaise gestion.

4. En 2019, la Division de l'audit interne a mené à bien 71 missions d'audit et formulé 429 recommandations, dont une considérée comme critique et 428 considérées comme importantes, qui ont été classées en cinq thématiques : a) fiabilité et intégrité de l'information ; b) respect du mandat et des règles, règlements et procédures établies de l'Organisation ; c) efficacité et efficience des opérations ; d) préservation des ressources ; e) responsabilité effective des directeurs de programme. La figure I, qui indique quelle est la part des recommandations d'audit se rapportant à chaque thématique pour la période allant de 2017 à 2019, montre que la Division continue de mettre fortement l'accent sur l'efficacité et l'efficience des opérations.

Figure I  
Recommandations d'audit, par thématique, 2017-2019



## B. Division des investigations

5. Au cours de la période considérée, la Division des investigations a dispensé, au Bangladesh, en Ouganda et en Uruguay, trois cours de formation à l'intention des enquêteurs nationaux, auxquels ont participé plus de 70 enquêteurs(trices) militaires de cinq pays asiatiques, neuf pays africains et huit pays d'Amérique latine. L'objectif du cours était d'enseigner des connaissances théoriques et des compétences pratiques et d'établir une méthode unifiée pour les enquêtes sur les cas de faute, y compris d'exploitation et d'atteintes sexuelles, commises par le personnel militaire déployé dans les opérations des Nations Unies.

6. En 2019, en partenariat avec le Bureau des ressources humaines, la Division des investigations a dispensé deux cours pour préparer le personnel à enquêter sur les allégations de comportement prohibé dans le cadre des groupes d'établissement des faits, afin de répondre aux allégations de discrimination, de harcèlement et d'abus de pouvoir. Y ont participé 50 fonctionnaires relevant de 42 services différents de l'ONU.

7. En 2018, la lutte contre le harcèlement sexuel a été une priorité tant pour l'Organisation que pour la Division des investigations. En 2019, le BSCI a recruté des enquêteurs spécialistes des affaires de harcèlement sexuel et mis en place des mécanismes permettant de fixer des délais plus stricts pour l'achèvement des enquêtes, d'accélérer les procédures de prise en charge des nouveaux dossiers, d'entrer rapidement en contact avec les victimes et de mieux communiquer avec elles, et de définir les responsabilités en matière d'enquête pour tous les signalements de harcèlement sexuel.

8. En 2019, la Division des investigations a établi 167 rapports, dont 71 rapports d'enquête, 50 rapports concernant les contingents et 46 rapports de clôture, soit légèrement moins que l'année précédente, où 172 rapports avaient été publiés.

9. La Division a également renvoyé 316 affaires à des entités ou bureaux plus compétents pour suite à donner. Au 31 décembre 2019, elle enquêtait sur 178 affaires, soit 71 % de plus qu'à la fin de 2018 (voir tableau 1).

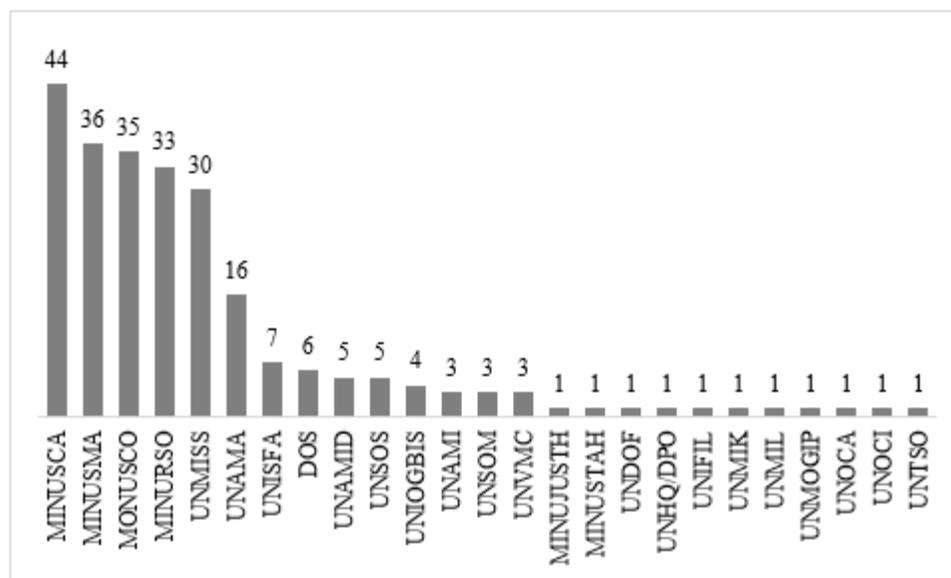
Tableau 1  
**Enquêtes portant sur des opérations de maintien de la paix**

Année	Enquêtes			Ratio en fin d'année
	Déjà en cours en début d'année	Ouvertes en cours d'année	Fermées en cours d'année	
2018	89	171	156	104
2019	104	241	167	178

10. Parmi les rapports établis en 2019, ceux qui concernaient des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles étaient les plus nombreux (47 rapports, soit 28 % du total).

11. Sur les 241 affaires ayant donné lieu à une décision d'ouvrir une enquête en 2019 (voir figure II), celles portant sur des allégations de fraude, au nombre de 77 (32 % de l'ensemble), venaient en tête, accusant une hausse de 79 % par rapport à 2018. Les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles étaient au nombre de 73, ce qui correspond à une augmentation de 40 % par rapport à 2018.

Figure II  
**Affaires ayant donné lieu à une enquête, par mission**



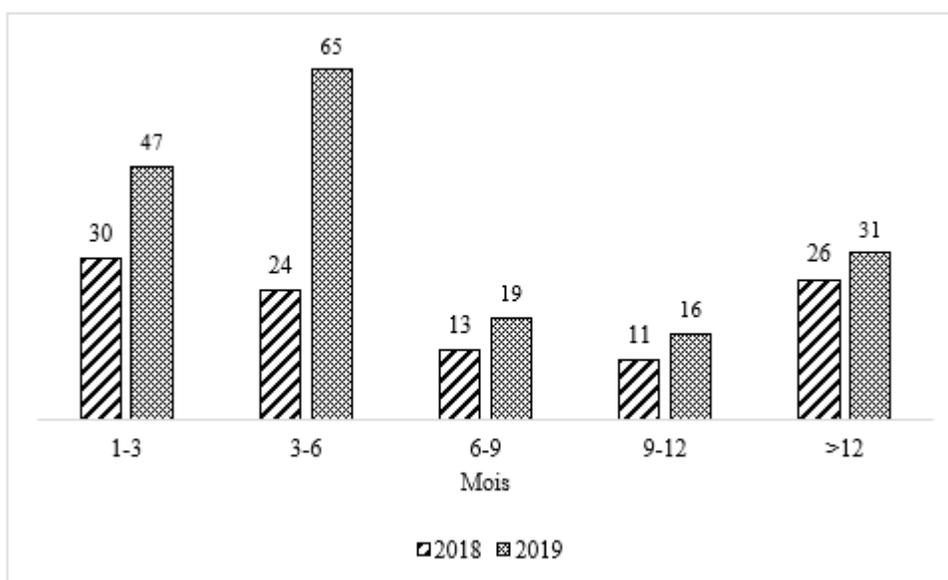
*Abréviations* : BANUS : Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; BINUGBIS : Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau ; BRENUAC : Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ; DOS : Département de l'appui opérationnel ; DPO : Département des opérations de paix ; FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; FISNUA : Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ; MANUA : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ; MANUI : Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; MANUSOM : Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria ; MINUJUSTH : Mission des Nations Unies pour l'appui à la

justice en Haïti ; MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ; MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ; MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire ; ONUST : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; UNMOGIP : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan ; UNVMC : Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

12. On trouvera à la figure III une ventilation des enquêtes en cours au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 concernant des opérations de paix. Au 31 décembre 2019, 31 enquêtes étaient en cours depuis plus de 12 mois.

Figure III

**Nombre et durée des enquêtes relatives aux opérations de paix au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019**



### C. Division de l'inspection et de l'évaluation

13. En 2019, la Division de l'inspection et de l'évaluation a continué de s'employer à renforcer son bureau d'Entebbe en recrutant deux spécialistes de l'évaluation, comme l'avait approuvé l'Assemblée générale dans sa résolution 73/308. En consultation avec le Département des opérations de paix et les missions sur le terrain, la Division a également procédé à des évaluations complètes des risques associés aux mandats et aux opérations de maintien de la paix en vue de mettre au point son plan de travail.

14. En 2019, la Division de l'inspection et de l'évaluation a produit deux rapports d'évaluation, l'un portant sur l'efficacité des activités de surveillance, d'information et de suivi relatives à la situation des droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix, et l'autre sur la contribution de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à la réduction du conflit local au Soudan du Sud. Elle a également publié un rapport d'examen triennal, ainsi qu'un memorandum consultatif

relatif aux activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) visant à soutenir la transition du maintien à la consolidation de la paix au Darfour. Au total, la Division a formulé 5 recommandations considérées comme critiques et 10 considérées comme importantes, qui ont toutes été acceptées.

#### **D. Obstacles aux activités du Bureau**

15. En 2019, rien n'est venu limiter de manière indue les activités du Bureau relatives aux opérations de paix, ni restreindre son indépendance.

### **III. Résultats du contrôle**

16. Les rapports d'audit interne et d'évaluation peuvent être consultés sur le site Web du BSCI. Les résultats de certaines missions sont présentés ci-après. Des recommandations spécifiques et des plans d'action en matière de gestion sont exposés dans des rapports distincts.

#### **A. Résultats des audits thématiques**

17. En 2019, la Division de l'audit interne a effectué des audits thématiques afin de recenser les problèmes systémiques auxquels sont confrontées les opérations de paix.

##### **Gestion du risque institutionnel**

18. Le BSCI a effectué un audit des procédures de gestion du risque institutionnel des missions suivantes : Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) ; Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) ; Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ; Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ; Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ; Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). À l'exception de la MANUI, toutes les missions disposaient d'inventaires des risques au niveau de l'entité ; le BANUS, la MINUSCA, la MINUSMA, et la MINUSS disposaient en outre de ressources consacrées à la coordination de la gestion du risque institutionnel. La MANUI et la MONUSCO s'étaient appuyées sur les structures et les ressources existantes pour orienter la mise en œuvre de la politique de gestion du risque institutionnel, mais ne s'étaient pas dotées de structures dédiées. Dans l'ensemble, que ce soit à cause de la faible participation des hauts responsables ou d'une gouvernance inefficace, aucune des six missions n'avait pleinement mis en œuvre de la politique de gestion du risque institutionnel.

19. Il est ressorti des audits qu'il existait des faiblesses dans la mise au point des inventaires des risques, dans le recensement et la gestion des principaux risques et dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Le personnel concerné n'était pas toujours correctement formé aux procédures de gestion du risque institutionnel et les responsables opérationnels n'étaient pas systématiquement mobilisés ou consultés, ce qui nuisait à l'évaluation et au suivi des risques. En outre, les plans de traitement des risques et d'intervention, lorsqu'ils existaient, étaient assortis de délais irréalistes concernant l'application des mesures d'atténuation en raison de la faible participation des responsables du traitement des risques à leur élaboration. Les audits ont également permis de conclure que les missions devaient assurer une gestion effective des risques découlant du recours accru à la délégation de pouvoirs que prévoyaient

les réformes de la gestion et des perspectives offertes par la délégation de pouvoirs, notamment au moyen du renforcement des capacités de leurs structures de gestion des risques, conformément au modèle des trois lignes de maîtrise des risques.

### Prise en compte des questions de genre

20. Le BSCI a effectué un audit portant sur la prise en compte des questions de genre par la MINUAD, la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSS et la MONUSCO. La MONUSCO a publié une stratégie relative aux questions de genre et des directives connexes pour aider le personnel à bien intégrer les questions de genre dans la planification et les opérations de la mission, et a adopté des marqueurs genre, qui constituent un outil de suivi et d'évaluation de la prise en compte des questions de genre par la Mission et de communication de l'information y relative. Des conseillers(ères) pour les questions de genre de la MONUSCO, de la MINUSCA, de la MINUAD et de la MINUSS assistaient aux réunions des hauts responsables et faisaient directement rapport aux chefs de mission, ce qui leur permettait d'offrir des conseils stratégiques sur les questions de genre. Conformément à leur mandat, les missions ont soutenu les gouvernements hôtes et les populations locales en organisant diverses activités de sensibilisation aux questions de genre visant à promouvoir la participation et la représentation des femmes dans les processus de paix et la vie politique. Toutefois, les audits ont mis en évidence des lacunes, présentées dans le tableau 2, qui devaient être comblées si l'on voulait que les activités de maintien de la paix tiennent compte des questions de genre et contribuent réellement à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Tableau 2

### Lacunes constatées dans certaines opérations de paix concernant la prise en compte des questions de genre

Nature des lacunes constatées	Mission dans laquelle des lacunes ont été constatées				
	MINUAD	MINUSCA	MINUSMA	MINUSS	MONUSCO
Les hauts responsables n'ont pas fait assez pour faire figurer l'intégration des questions de genre parmi les priorités de leur mandat	X	X	X	X	X
Les données ventilées par sexe et l'analyse des conflits du point de vue du genre, nécessaires à l'élaboration d'une stratégie relative aux questions de genre, étaient inexistantes ou insuffisantes	X	X	X	X	
Le suivi des indicateurs permettant d'évaluer la prise en compte des questions de genre dans les activités liées aux programmes et les fonctions d'appui et la communication d'informations à ce sujet étaient inexistantes ou insuffisants	X	X	X	X	
Peu de fonctionnaires (y compris à la classe P-5 et aux classes supérieures) avaient suivi la formation obligatoire de sensibilisation aux questions de genre	X	X	X	X	X
Les objectifs en matière de parité des sexes n'étaient pas atteints au 31 décembre 2018	X	X	X	X	X

*Abréviations* : MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

21. Les activités prioritaires prescrites n'avaient donc pas toujours été exécutées en tenant compte des questions de genre. Par exemple, la MINUSCA ne disposant pas de suffisamment de données ventilées par sexe, la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires n'avait pas pu axer son travail de sensibilisation sur la nécessité de séparer les femmes et les hommes dans les prisons. À la MINUSS, si certains plans de travail relatifs aux tâches prioritaires comprenaient des activités intéressant les questions de genre, celles-ci n'étaient pas liées à des objectifs spécifiques ni étayées par une analyse des conflits tenant compte des questions de genre et par des données ventilées par sexe, qui auraient permis de cibler les besoins et les préoccupations spécifiques des femmes et des hommes. À la MINUSMA, seuls 5 % des projets financés au moyen de fonds d'affectation spéciale que le BSCI a examinés étaient axés sur les femmes et les bénéficiaires les plus vulnérables, alors que l'objectif était de 15 %. La MINUAD devait élaborer, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, une stratégie et un plan d'action relatifs aux questions de genre visant à s'assurer que les travaux d'intégration des questions de genre engagés au Darfour puissent se poursuivre après la fermeture de la mission.

22. Les audits ont également permis de conclure que les missions devaient élaborer des plans d'action ou des initiatives supplémentaires si elles voulaient atteindre les objectifs généraux fixés dans la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

### **Gestion des carburants**

23. Le BSCI a procédé à l'audit de la gestion des carburants du BANUS, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de la MONUSCO ; il en a conclu que toutes ces missions avaient assuré un approvisionnement ininterrompu en carburant à l'appui de l'exécution de leurs mandats respectifs. Cependant, il a constaté une consommation anormale et inexplicquée de carburant au titre des groupes électrogènes de la FISNUA, l'intégrité des données ayant été compromise par des jauges à carburant défectueuses et l'absence de vérification des données concernant le carburant. En outre, rien ne garantissait que le carburant livré en gros aux contingents était utilisé pour alimenter les équipements visés, et des écarts inexplicqués d'un montant de 4,6 millions de dollars avaient été constatés entre les registres des douanes et ceux de la mission concernant le volume de carburant importé par l'entreprise prestataire. La FISNUA devait également renforcer considérablement les contrôles effectués dans le cadre de son programme d'assurance de la qualité des carburants car il avait été constaté en un endroit que le stock de carburant aviation n'était pas renouvelé aussi souvent que nécessaire et que des particules de saleté visibles à l'œil nu étaient présentes dans les citernes de stockage de carburant, qui n'avaient pas été nettoyées depuis 2013. La FISNUA n'avait pas réalisé d'inspection indépendante des installations, des équipements ou du processus de gestion de la qualité des carburants de son prestataire depuis 2014. Ces défaillances accroissaient les risques en matière de sécurité aérienne.

24. À la MONUSCO, les auditeurs ont constaté que les groupes électrogènes, dont la consommation de carburant représentait pourtant un tiers de la consommation totale de la mission, n'avaient pas été équipés de compteurs permettant de mesurer avec précision le carburant consommé, ce qui augmentait le risque que le gaspillage et le détournement de carburant ne soient pas détectés. Les enquêtes sur les détournements présumés de carburant n'avaient pas été menées dans des délais raisonnables ; il avait fallu en moyenne 15 mois pour examiner 19 cas. En outre, l'issue de 183 cas soumis à l'Officier de la police militaire pour enquête n'avait pu être connue en raison de manquements dans la passation des consignes effectuée lors de la relève du personnel militaire responsable des enquêtes.

25. Le BANUS avait renforcé les contrôles exercés sur la distribution et la consommation de carburant en effectuant des analyses périodiques des données connexes, en plafonnant la distribution de carburant en gros et en assurant un suivi de la distribution de carburant au détail. Ces mesures avaient contribué à réduire de 35 % la consommation mensuelle moyenne de carburant. Toutefois, alors que le Groupe des carburants avait constaté que, sur une période de huit mois, le volume de carburant distribué pour alimenter 429 des 651 équipements de la mission avait dépassé la capacité standard de ces équipements à hauteur de 3,8 millions de litres, le BANUS n'avait pas mené d'enquête approfondie sur la question, y compris sur 15 signalements de vol de carburant dans les réservoirs des groupes électrogènes, pour un coût estimé à 43 000 dollars, et aucune mesure n'avait été prise pour empêcher que cela ne se reproduise.

26. À la MONUSCO comme au BANUS, le BSCI a constaté que des équipements appartenant aux contingents ayant été rapatriés avaient été ravitaillés en carburant, signe qu'il pourrait y avoir eu vol de carburant.

### **Plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission**

27. Le BSCI a contrôlé la mise en œuvre des plans d'action pour l'environnement de la MINUSCA, de la MINUSMA, de la MONUSCO, de la MINUAD, de la MINUSS et de la FINUL. Les missions avaient élaboré ces plans d'action pour maîtriser leur empreinte écologique et atténuer les risques pesant sur le personnel, les populations locales et les écosystèmes. La MINUSS avait interdit l'usage de sacs à provisions en plastique dans ses supermarchés et restaurants, formé des journalistes locaux au journalisme environnemental et amélioré l'accès des personnes déplacées qui rentraient dans leur région d'origine à l'eau potable et à l'assainissement. La MONUSCO avait mis en place un mécanisme visant à répondre aux préoccupations environnementales des populations locales, tandis que la FINUL avait installé des panneaux solaires et des lampes à diode électroluminescente dans ses locaux et surveillait la consommation d'énergie et de carburant.

28. Néanmoins, les missions devaient renforcer la mise en œuvre de leurs plans d'action, notamment en développant davantage les programmes de conservation et de gestion des ressources en eau et en améliorant la gestion des eaux usées et les infrastructures connexes. La MINUAD, qui avait amorcé sa phase de retrait, n'avait pas modifié sa stratégie environnementale pour hiérarchiser ses activités en conséquence. La MINUSCA et la MINUSS n'avaient pas installé de compteurs sur l'ensemble de leurs sites pour surveiller le prélèvement et la consommation d'eau et ne relevaient pas régulièrement les compteurs qu'elles avaient installés. La FINUL et la MINUSMA n'avaient pas pris de mesures satisfaisantes pour réduire le gaspillage d'eau. La FINUL déversait ses eaux usées traitées dans la nature sans en tester la qualité, et des déversements d'eaux usées non traitées avaient été constatés à proximité de la MINUSS, dans le camp des Nations Unies, ce qui avait accru les risques de contamination de l'environnement et les risques pour la santé.

29. Toutes les missions devaient améliorer la gestion des déchets dangereux et non dangereux. La FINUL, la MINUSMA et la MONUSCO devaient s'assurer que les prestataires éliminaient les déchets dans des décharges approuvées et acceptables sur le plan environnemental et qu'ils triaient correctement les déchets lorsque cela était possible. La MINUSCA et la MINUSMA devaient évaluer l'impact environnemental de leurs opérations, mener à bien les opérations de dépollution et de remise en état voulues et veiller à ce que, lors de la restitution des sites, les certificats délivrés mentionnent les évaluations accomplies conformément aux directives en vigueur, et à obtenir des certificats de dépollution concernant les sites appartenant au Gouvernement. La MINUSMA, la MONUSCO, la MINUSS et la MINUSCA devaient

contrôler la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des inspections réalisées sur leurs sites.

### **Passation de marchés**

30. Conformément à la résolution [72/266 B](#) de l'Assemblée générale, le BSCI a contrôlé la gestion stratégique de la fonction achats au Secrétariat de l'ONU. L'audit portait sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018, au cours de laquelle le montant des commandes passées s'élevait à 6 milliards de dollars, dont 4,31 milliards pour celles passées par les missions de maintien de la paix. Le BSCI a conclu que, si les orientations générales fournies aux missions sur le terrain et aux bureaux locaux étaient généralement efficaces, il était nécessaire d'améliorer la gouvernance, la gestion et le suivi de la fonction achats dans leur ensemble.

31. Dans le cadre des réformes de la gestion, le Secrétaire général a délégué des pouvoirs illimités en matière d'achats aux responsables d'entités, hors biens et services stratégiques qui doivent être achetés par la Division des achats ou par les missions sur le terrain et autres bureaux auxquels ont été délégués les pouvoirs en matière d'achats locaux. Aucun seuil n'ayant été initialement fixé pour la plupart des produits stratégiques, en dehors du plafond de 10 000 dollars pour les achats de faible valeur, la possible augmentation du nombre de demandes de délégation de pouvoir pour les achats locaux faites auprès de la Division des achats pourrait entraver l'acquisition des moyens nécessaires au fonctionnement des missions sur le terrain et des autres bureaux. Le Département de l'appui opérationnel a indiqué avoir depuis fixé des seuils en ce qui concernait la délégation de pouvoir pour les achats locaux de différents biens et services. En outre, la matrice de délégation des pouvoirs pour les biens et services stratégiques devait être affinée de façon à être davantage utilisable. Il convenait également de collecter des données de référence, d'analyser la charge de travail des services d'achat de l'ensemble du Secrétariat et de proposer une réorganisation des ressources en fonction des besoins.

32. Le faible taux de réponse aux invitations à soumissionner montrait que l'analyse du marché de l'offre devait être améliorée. Le recours aux contrats-cadres n'était pas une solution optimale, étant donné que 117 des 297 contrats étaient inutilisés ou sous-utilisés, en raison notamment d'une surestimation des besoins. Les moyens à acquérir n'étant pas toujours présentés de façon groupée, on se privait de remises sur quantité et d'économies d'échelle, et certains contrats-cadres (hors baux de longue durée et biens normalisés) étaient soit systématiquement prolongés, soit attribués au même fournisseur depuis plus de 10 ans.

33. La faible collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies en matière d'achats tenait à la diversité des besoins opérationnels et aux priorités concurrentes de chacune ; la situation devrait s'améliorer moyennant une plus grande mise en commun des informations sur les contrats existants. Par ailleurs, le projet de passation électronique des marchés était dans sa phase pilote depuis plus de quatre ans et se limitait à quelques catégories d'achats seulement, autant d'occasions perdues de renforcer la sécurité du traitement des offres et des soumissions.

34. L'adoption des dispositifs de délégation des pouvoirs et d'application du principe de responsabilité avait permis de dégager trois domaines se prêtant au suivi de l'efficacité des activités d'achats : a) les commandes ponctuelles ; b) les dérogations aux procédures formelles d'appel à la concurrence ; c) les marchés pour lesquels les dossiers étaient présentés a posteriori. Toutefois, l'analyse des données, qui pourrait aider à déceler les signaux d'alerte et les possibles irrégularités, ne faisait pas partie des activités de suivi. Il semblerait que dans plusieurs cas, des commandes avaient été fractionnées, échappant ainsi à la procédure de passation de marché en vigueur. En outre, il se pourrait que certains indicateurs clés de performance n'étaient

fiables, les données s'y rapportant étant inexactes. Malgré le risque élevé de fraude dans la passation de marchés, la Division des achats n'avait pas tenu de registre des cas de fraude suspectée ou détectée en vue d'analyser les systèmes de fraude et d'adopter des mesures d'atténuation, et n'avait pas non plus dispensé de formations au personnel de terrain à cet égard.

35. L'efficacité du Comité d'examen des adjudications (un projet pilote en cours depuis plus de 10 ans) pâtissait de l'obsolescence du mandat de ce dernier et de l'exclusion des invitations à soumissionner émises par les missions sur le terrain.

36. Les audits effectués à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), à la MINUSS et à la MONUSCO ont montré que les activités d'achat ne faisaient pas l'objet d'un contrôle efficace visant à gérer les risques et n'étaient pas exécutées dans les délais, ce qui retardait la réception des biens et des services. À la MONUSCO, les recommandations formulées à plusieurs reprises par le comité local des passations de marchés en vue de combler les lacunes en matière d'études de marché et de spécifications techniques n'avaient pas été appliquées dans les délais prescrits. La mauvaise qualité des dossiers soumis au comité, y compris des évaluations techniques, avait eu pour effet de retarder l'attribution des marchés, les dossiers ayant dû être renvoyés pour correction. À la MINUSS et à la MONUSCO, le BSCI a décelé plusieurs commandes qui avaient été fractionnées afin de tirer parti de la procédure applicable aux achats de faible valeur et de contourner la procédure formelle d'appel à la concurrence.

## **B. Capacités de maintien de la paix et initiatives d'intervention rapide**

37. Le BSCI a effectué un audit portant sur les initiatives du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel visant à améliorer le déploiement des personnels civils et en tenue et d'autres capacités facilitatrices des opérations de paix. La mise en service du Système de préparation des moyens de maintien de la paix s'était accompagnée d'activités de communication adéquates, d'orientations fournies aux conseillers militaires et aux conseillers pour les questions de police des États Membres, et de visites d'évaluation et de consultation dans les pays concernés qui avaient été suivies d'effets. Le Système avait permis d'améliorer la gestion des capacités de maintien de la paix promises par les États Membres. Toutefois, il est également ressorti de l'évaluation que le Département des opérations de paix devait mettre en place un mécanisme intégré visant à déterminer les besoins futurs en matière de capacités afin de permettre aux États Membres de prendre des engagements effectifs, à clarifier les critères d'assignation et de maintien du personnel et des unités à différents niveaux de préparation, et à améliorer la méthode de mesure de la capacité du Système à permettre le déploiement en temps voulu des capacités de maintien de la paix. S'il était de plus en plus utile à la constitution des forces, le Système ne faisait pas encore office de guichet unique pour la sélection des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

38. À l'issue de son audit portant sur les initiatives d'intervention rapide pour la dotation en personnel civil des opérations sur le terrain, le BSCI a noté que le personnel de la Section intervention rapide avait été déployé dans de bonnes conditions d'efficacité pour appuyer les processus de recrutement, d'entrée en fonctions et d'examen comparatif, et qu'il avait participé activement au règlement des questions administratives au cours des phases de transition des missions. Toutefois, il était nécessaire de mettre au point des critères permettant d'évaluer l'efficacité des initiatives d'intervention rapide et de communiquer les résultats des interventions aux parties prenantes.

39. La Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires étaient largement reconnus comme des outils précieux permettant de fournir aux opérations de paix des capacités policières, judiciaires et pénitentiaires utiles et économiques. Par exemple, la Force de police permanente avait pu déployer du personnel pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord sur Hodeïda au Yémen dans les 48 heures ayant suivi la demande. Toutefois, il était nécessaire de mettre en place des dispositifs adéquats pour traiter comme il convenait les demandes d'aide imprévues ou concurrentes. Le rôle et la place de la Force de police permanente devaient être précisés, notamment au moyen d'un plan d'action officiel visant à améliorer son intégration avec la Division de la police à New York. Il ne fallait pas non plus manquer de consigner les principaux résultats et enseignements tirés afin de pouvoir répondre aux besoins futurs relatifs aux questions judiciaires et pénitentiaires.

### C. Informatique et communications

40. L'audit du projet de mise hors service de Galileo mené au sein du Département de l'appui opérationnel a montré que l'attribution des droits d'accès, la séparation des tâches et l'appui à l'exploitation étaient généralement adéquats. Cependant, la mise hors service ayant été effectuée alors que 14 des 29 missions n'avaient pas encore procédé au nettoyage de leurs données, pendant plus d'un an après la mise en service d'Umoja, les registres d'inventaire qui y avaient été transférés étaient inexacts, manquants ou bloqués, ce qui avait retardé l'exécution des tâches de gestion des stocks et de demande de biens. Les problèmes de conversion et d'intégrité des données avaient également nui à l'évaluation précise des biens et des stocks, à la visibilité des stocks ainsi qu'à la planification précise de la demande et à l'établissement de budgets adéquats. En outre, le Département devait, en coordination avec le projet Umoja, analyser les besoins des utilisateurs et établir des rapports d'analyse décisionnelle de la chaîne d'approvisionnement pour appuyer la prise de décisions en la matière.

41. L'audit du système électronique de gestion des rations a permis de conclure que celui-ci offrait des avantages concrets, notamment en termes d'automatisation des commandes, de gestion des livraisons et de vérification des factures. Le système permettait en outre de visualiser les crédits versés par les fournisseurs en cas de non-respect du cahier des charges, de réaliser des économies qui remplaçaient les remises hebdomadaires et d'obtenir des gains d'efficacité qui se substituaient aux crédits versés par les fournisseurs et aux escomptes pour règlement anticipé. Toutefois, faute de ressources suffisantes, le module de gestion de la qualité demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 n'avait pas été adopté. Les missions éprouvaient des difficultés à résoudre de manière satisfaisante les problèmes de mauvaise prestation des fournisseurs et n'étaient pas en mesure de suivre et de recenser les lots de rations alimentaires rappelés en raison de problèmes de qualité. Le système devait également être configuré de façon à pouvoir prendre en charge plusieurs versions des normes de l'ONU relatives aux rations, et certaines tâches liées à la sécurité du système devaient être renforcées, notamment celles relatives à la préparation à la reprise après un sinistre.

42. L'audit des services informatiques et des services de communication fournis par les organismes des Nations Unies a abouti à la conclusion que le contrôle de la gestion des services devait être renforcé. Aucune évaluation des besoins reposant sur une analyse coûts-avantages ou une étude de marché ne semblait avoir été effectuée concernant le recours aux prestataires de services sélectionnés. En outre, les régimes des engagements n'étaient pas extensibles et l'analyse du BSCI a montré que le coût des services confiés à ces organismes avait augmenté au cours de la période

2014-2019, malgré le fait que les moyens informatiques et moyens de communication prévus dans les budgets avaient diminué en raison de la réduction des effectifs, de la rationalisation ou de la fermeture de missions. Par ailleurs, les indicateurs de performance n'étaient pas définis dans les contrats et il n'existait par conséquent aucun recours en cas de non-exécution. Le BSCI a recommandé : a) de renégocier les mémorandums d'accord, les accords de prestation de services et les méthodes de facturation en vigueur afin de garantir le meilleur rapport qualité-prix ; b) de trouver une issue concernant les factures litigieuses en suspens, dont le montant s'élevait à 5 millions de dollars ; c) de recouvrer tout trop-perçu auprès de l'organisme concerné et de s'assurer à l'avenir que les coûts étaient justifiés au moyen d'une explication et d'une ventilation détaillées des services fournis.

## D. Questions transversales

43. En 2019, le BSCI s'est penché sur des questions transversales liées à la planification, au contrôle de la gestion et au suivi et à l'évaluation, ainsi que sur des questions ayant des incidences financières pour l'Organisation.

### Planification

44. Le BSCI a fait 106 recommandations sur les moyens de combler les lacunes constatées dans la planification, notamment en ce qui concernait la transition ou la liquidation, la planification stratégique et la planification des travaux.

45. L'audit du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a révélé que, si une équipe intégrée de préparation à la transition avait été créée pour planifier et exécuter les activités de réduction des effectifs et de préparation à la fermeture avant le 31 décembre 2020, il n'existait pas de plan de transition concernant les aspects suivants : a) le transfert des tâches prescrites résiduelles à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres acteurs ; b) la fourniture d'une aide à la recherche d'emploi à l'intention du personnel touché ; c) la cession des actifs et le transfert des locaux à leurs propriétaires. L'audit de la préparation à la liquidation de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) a révélé quant à lui que, bien qu'un plan de fermeture détaillé ait été préparé, le projet de budget de la mission ne prévoyait pas de ressources suffisantes pour couvrir les coûts que pourrait engendrer la liquidation. Le Département de l'appui opérationnel a indiqué que le calendrier de transition et le plan de réduction des effectifs et de fermeture intégrés du BINUGBIS étaient presque achevés et que des fonds avaient été alloués pour couvrir les dépenses liées à la liquidation administrative de la MINUJUSTH pour la période allant du 16 octobre 2019 au 30 juin 2020.

46. L'audit portant sur le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti par la MINUJUSTH a permis de conclure que la composante police n'était pas en mesure de pleinement mettre en œuvre un système de mentorat pour soutenir et développer les capacités de la Police nationale d'Haïti, en raison principalement de l'absence de stratégie clairement définie, assortie d'indicateurs pertinents et d'activités détaillées, indiquant la meilleure manière d'atteindre les objectifs généraux. De plus, aucun accord officiel au sujet du mentorat n'avait été conclu avec la direction de la Police nationale d'Haïti. Étant donné la fermeture imminente de la Mission, le BSCI a recommandé que la MINUJUSTH fasse figurer cette question dans une stratégie de transition globale établie en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti.

47. L'audit portant sur les opérations de gestion centralisée des stocks à la MINUSMA a révélé qu'aucun plan de mise en œuvre n'avait été élaboré pour

permettre une gestion des stocks entièrement centralisée et une utilisation optimale de l'espace de stockage et des équipements. En conséquence, la démarche de gestion centralisée n'avait été que partiellement adoptée, sans que les tâches liées à la garde des fournitures et celles liées à la reconstitution et à la distribution des stocks n'aient été correctement séparées. Il n'existait pas d'indicateurs de performance permettant d'évaluer l'utilisation des équipements et de recenser les articles gardés en stock depuis longtemps, les articles à rotation lente et les articles en surplus pouvant être redistribués à d'autres missions. Le BSCI a examiné les rapports d'inventaire d'Umoja, qui montraient que 5 221 articles consommables et 3 743 articles non munis d'un numéro d'inventaire, dont le coût d'acquisition s'élevait à 15,7 millions de dollars et 37,9 millions de dollars, respectivement, étaient stockés depuis plus d'un an.

### **Contrôle de la gestion et suivi et évaluation**

48. L'insuffisance du suivi et de l'évaluation, y compris les déficiences dans la formulation d'indicateurs clés de performance, sont des constantes dans les audits menés. Le BSCI a formulé 226 recommandations visant à y remédier.

49. Le Service de la lutte antimines de l'ONU devait améliorer considérablement son mécanisme de suivi et d'évaluation. Les programmes de lutte antimines étaient exécutés par un prestataire de services sans suivi et évaluation adéquats. Le Service de la lutte antimines payait une commission de gestion de 8 % au prestataire pour l'ensemble des services fournis, quelle que soit leur nature, ce qui correspondait à un montant d'environ 37,85 millions de dollars en 2017 et 2018. Ce montant comprenait les commissions relatives à l'achat de matériel pour un coût de 19,5 millions de dollars et à la conclusion d'accords avec des tiers pour un montant total de 208,3 millions de dollars pour les cinq programmes examinés. Une analyse s'imposait en vue de déterminer la manière la plus économique d'obtenir ces services, notamment en demandant à la Division des achats de se charger de l'achat des biens et d'administrer directement les accords conclus avec des tiers.

50. Le Service de la lutte antimines n'avait pas adopté de politique de suivi et d'évaluation détaillant l'ensemble des activités, outils et méthodes dont il s'était doté ainsi que ses attributions en la matière. Si le plan stratégique pluriannuel comprenait un cadre logique assorti d'objectifs, de résultats escomptés, de produits et d'indicateurs de résultats, les cadres établis au niveau des projets n'étaient pas clairement alignés sur ce plan stratégique. En outre, les indicateurs des résultats des projets ne faisaient pas l'objet d'un suivi systématique, ce qui rendait difficile l'évaluation des progrès et des contributions des projets à l'exécution du plan stratégique. Le suivi des résultats des projets et le contrôle financier étaient inefficaces, le Service de la lutte antimines n'obtenant pas suffisamment d'informations de la part du prestataire et ne vérifiant pas de manière indépendante les informations obtenues. En outre, des employés du prestataire avaient participé à l'examen des projets et des programmes aux côtés du personnel du Service de la lutte antimines, ce qui compromettait l'objectivité de cet examen.

51. L'audit portant sur le fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité réalisé à la MINUSMA a montré que la concrétisation des étapes clés des projets ne faisait pas l'objet d'un suivi adéquat et que les sections responsables n'effectuaient pas systématiquement des visites de contrôle. La MINUSMA n'était donc pas en mesure de faire en sorte que les projets soient achevés et les contributions des donateurs utilisées dans les délais impartis. Le BSCI a constaté que, si les partenaires de réalisation avaient, eux, effectué des évaluations de fin de projet, aucun des projets exécutés par la MINUSMA n'avait été évalué.

52. L'audit des opérations de contrôle des mouvements de la MINUSMA a permis de constater qu'aucun indicateur de performance n'avait été établi concernant le

transport et la livraison de fret et le traitement des demandes de transport de fret. Il était également nécessaire de veiller à ce que seules les cargaisons autorisées soient transportées par l'ONU. Par exemple, des armes étaient transportées par avion sans autorisation en bonne et due forme, et les bagages enregistrés et à main n'étaient pas systématiquement pesés de façon à vérifier que la capacité maximale autorisée était respectée.

### **Résultats d'audit ayant des incidences financières**

53. Lors de ses audits, le BSCI a constaté des problèmes ayant des incidences financières pour l'Organisation, tels que des trop-perçus, des économies manquées et des inexactitudes en matière de recouvrements de coûts, et a formulé des recommandations visant à y remédier.

54. L'audit portant sur la gestion des unités d'hébergement et des bureaux de la MINUSS a montré qu'en raison de lacunes dans la facturation et la perception des charges locatives auprès de tiers, sur une période de plus de 14 mois, des charges d'un montant de 1,8 million de dollars qui auraient dû être perçues ne l'avaient pas été. L'utilisation des unités d'hébergement était insuffisamment contrôlée, ce qui aggravait le risque de sous-utilisation et, partant, de perte financière. La MINUSS n'ayant pas assuré une tenue de registres rigoureuse ni procédé à un inventaire complet, elle ne connaissait pas le nombre exact d'unités d'hébergement et de lits dont elle disposait, ni leur taux d'occupation.

55. Toujours lors de cet audit, il a été constaté que la retenue pour logement subventionné n'avait pas été appliquée à 72 des 795 membres du personnel civil recruté sur le plan international, ce qui représentait un trop-perçu d'environ 150 000 dollars. Une mauvaise gestion de cette retenue a également été constatée en ce qui concernait les agents en tenue hors contingents et unités de police constituées et les Volontaires des Nations Unies. Au 31 octobre 2019, le montant des charges locatives qui n'avaient pas été déduites des indemnités versées à 249 membres du personnel en tenue était de 299 640 dollars, et le montant qui n'avait pas été recouvré auprès de 56 Volontaires des Nations Unies au titre du temps passé dans des logements de transit était de 16 551 dollars. En outre, faute d'avoir procédé au traitement des certificats de logement établis lorsque le personnel passait de logements préfabriqués à des logements en dur et d'avoir examiné comme il se devait les états mensuels de l'occupation des unités d'hébergement en les confrontant aux récapitulatifs générés dans Umoja concernant la retenue pour logement subventionné, la Mission avait appliqué des taux incorrects lors du calcul de ladite retenue. Au 31 août 2019, le montant que la MINUSS n'avait pas recouvré au titre de l'hébergement fourni au personnel en tenue et aux Volontaires des Nations Unies à la Maison des Nations Unies s'élevait à 379 742 dollars.

56. Lors de son audit portant sur l'aviation à la FINUL, le BSCI a constaté que 80 % des vols de passagers examinés avaient servi à transporter des hauts fonctionnaires et du personnel militaire, sans qu'une justification claire ait été donnée. Dans de nombreux cas, la demande de mission aérienne avait été soumise tardivement, et la Mission n'avait pas systématiquement envisagé d'autres modes de transport avant d'approuver les vols spéciaux, ce qui aurait pu permettre de réaliser des économies tout en ne rallongeant que de très peu les temps de trajet. À titre d'exemple, il fallait compter 64 000 dollars de plus pour effectuer 45 vols spéciaux que pour réaliser les mêmes trajets par voie terrestre.

57. L'audit portant sur la gestion centralisée des stocks à la MINUSMA a montré la nécessité d'améliorer la gestion des stocks et de superviser correctement les opérations d'inventaire et d'enregistrement des mouvements de biens. Lors de

l'inventaire de 2018/19, 249 biens, d'une valeur de 3,4 millions de dollars, n'avaient pu être localisés.

58. L'examen des états de congés et de présence de la MINUJUSTH a révélé des lacunes dans l'enregistrement et l'approbation de divers types de congés dues à un contrôle insuffisant, ce qui accroissait le risque d'abus des droits à congé et de baisse de la productivité due aux absences du personnel et pouvait avoir des incidences financières. En raison de la liquidation de la Mission, il était nécessaire de vérifier l'exactitude des soldes de congés avant de verser les paiements finals aux fonctionnaires en cessation de service. L'audit de la gestion du temps et de la présence à la MINUSCA a permis de constater que les demandes de congé du personnel n'avaient pas été correctement enregistrées dans Umoja, ce qui avait entraîné un trop-perçu de 64 435 dollars au titre de la prime de danger, que le MINUSCA s'employait à recouvrer.

59. Les audits portant sur le bien-être du personnel de la MINUSS et de la MONUSCO ont permis au BSCI de constater que la gestion des fonds destinés au bien-être du personnel était inadéquate. Par exemple, le Comité chargé des questions de qualité de vie de la MONUSCO avait déboursé 9 000 dollars pour couvrir des travaux d'amélioration de bâtiments et l'achat de mobilier sans conserver de documents justifiant l'utilisation des fonds. Dans le cas de la MINUSS, les reçus correspondant à des dépenses d'un montant de 28 288 dollars n'étaient pas disponibles et des dépenses d'un montant de 43 752 dollars liées à l'organisation de manifestations consacrées au bien-être du personnel dans des bureaux locaux n'avaient pas été approuvées. La MONUSCO avait versé par erreur 56 453 dollars provenant de fonds destinés au bien-être du personnel pour couvrir des achats de matériel de nettoyage réalisés par la MINUAD. Ce montant avait été recouvré en octobre 2019, comme l'avait recommandé le BSCI.

## **E. Présomptions de fraude et irrégularités**

60. L'audit de la gestion du carburant à la FISNUA a montré des défaillances dans le contrôle de la consommation de carburant, qui avaient entraîné un risque de vol, de gaspillage des ressources et de fraude. Ce résultat a été communiqué à la Division des investigations.

## **F. Activités d'audit interne et d'investigation, par département et par mission**

### **Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité**

#### *Rapports d'audit interne*

61. Le BSCI a formulé cinq recommandations d'audit à l'intention du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité concernant des audits portant principalement sur une entité autre que le Département.

### **Département de l'appui opérationnel**

#### *Rapports d'audit interne*

62. Le BSCI a formulé, dans les six rapports d'audit ci-après, 27 recommandations à l'intention du Département de l'appui opérationnel :

a) Activités de recrutement menées par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (2019/097) ;

- b) Initiatives d'intervention rapide pour la dotation en personnel civil des opérations sur le terrain (2019/066) ;
- c) Système électronique de gestion des rations (2019/078) ;
- d) Projet de mise hors service de Galileo (2019/026) ;
- e) Services informatiques fournis par les organismes des Nations Unies (2019/036) ;
- f) Gestion des voyages au Bureau d'appui commun de Koweït (2019/056).

#### *Activités d'investigation*

63. Le BSCI a publié un rapport de clôture (0201/17) et les trois rapports d'enquête ci-après concernant le Département de l'appui opérationnel :

- a) Sollicitation et acceptation de pots-de-vin par un membre du personnel de la FISNUA en échange de contrats de vacataire (0029/18) ;
- b) Atteintes sexuelles commises par un membre du personnel à la MONUSCO (Centre de services régional d'Entebbe) (0790/18) ;
- c) Conduite prohibée d'un membre du personnel (0289/18).

64. *Affaire n° 0029/18.* Le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un fonctionnaire avait accepté des pots-de-vin qu'un vacataire lui versait chaque mois en échange de l'obtention ou de la prolongation d'un contrat. L'enquête du BSCI a révélé que le fonctionnaire avait sollicité et accepté des pots-de-vin en échange de modifications apportées à des contrats de vacataires visant à autoriser des taux de rémunération plus élevés, qu'il avait abusé de son autorité en contractant des prêts auprès de deux vacataires, et avait versé des salaires après expiration des contrats, malhonnêtement et contre rémunération. Le rapport a été transmis au Bureau des ressources humaines pour suite à donner.

65. *Affaire n° 0790/18.* Le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un fonctionnaire avait violé une femme locale qu'il avait employée comme aide-ménagère. Cette allégation a été corroborée par l'enquête du BSCI, qui a en outre révélé que le fonctionnaire avait payé la victime pour qu'elle retire sa plainte. Le rapport a été transmis au Bureau des ressources humaines pour suite à donner et le fonctionnaire a été renvoyé.

### **Département des opérations de paix**

#### *Rapports d'audit interne*

66. Le BSCI a formulé, dans les quatre rapports d'audit ci-après, 38 recommandations à l'intention du Département des opérations de paix :

- a) Mise en œuvre et gestion du Système de préparation des moyens de maintien de la paix (2019/021) ;
- b) Force de police permanente (2019/108) ;
- c) Suivi et évaluation dans le Service de la lutte antimines (2019/152) ;
- d) Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires (2019/163).

## **Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix**

### *Rapports d'audit interne*

67. Le BSCI a formulé, dans un rapport d'audit, 4 recommandations sur la gestion des programmes et des opérations du Fonds pour la consolidation de la paix (2019/062).

## **Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti**

### *Rapports d'audit interne*

68. Le BSCI a formulé, dans les quatre rapports d'audit ci-après, 16 recommandations à l'intention de la MINUJUSTH :

- a) Structures en place pour l'exécution du mandat (2019/022) ;
- b) État de préparation à la liquidation (2019/074) ;
- c) Renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti (2019/087) ;
- d) Cession des actifs et fermeture des camps (2019/090).

### *Activités d'investigation*

69. Le BSCI a publié neuf rapports de clôture (0331/19, 0332/19, 0335/19, 0337/19, 0359/17, 0368/17, 0369/17, 0370/17 et 0371/17) et les quatre rapports d'enquête suivants concernant la MINUJUSTH :

- a) Demandes de remboursement frauduleuses déposées par trois membres de la police des Nations Unies (0163/18) ;
- b) Faute commise par un membre du personnel (0233/19) ;
- c) Faits antérieurs à la nomination d'un membre du personnel (0719/18) ;
- d) Conduite répréhensible d'un membre du personnel (0799/18).

70. *Affaire n° 0799/18.* Le BSCI a reçu des informations faisant état de multiples cas de demandes frauduleuses de remboursement des frais de voyage mettant en cause des membres du personnel des Nations Unies. Le BSCI a conclu à l'issue de son enquête qu'un(e) fonctionnaire avait obligé un prestataire de services de voyage à délivrer des billets pour un itinéraire non autorisé, avait quitté la zone de la mission sans autorisation, avait présenté de fausses certifications, avait omis de divulguer des éléments essentiels en rapport avec les demandes de remboursement qu'il(elle) avait soumises et avait fraudé l'Organisation. Il a recommandé le recouvrement d'une somme forfaitaire de 838 dollars perçue au titre du congé de détente, d'au moins 2 540 dollars sur les 7 430 dollars demandés par le membre du personnel au titre d'un voyage lié à une réaffectation, ainsi que l'examen d'autres demandes illégitimes et le recouvrement des sommes perçues.

## **Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental**

### *Activités d'investigation*

71. Le BSCI a publié un rapport de clôture (0990/18) et les cinq rapports d'enquête ci-après relatifs à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental :

- a) Représailles exercées par un membre du personnel (0469/17) ;
- b) Conduite prohibée d'un membre du personnel (0896/18) ;

- c) Conduite prohibée d'un observateur militaire (0074/19) ;
- d) Fraude à l'assurance médicale mettant en cause un membre du personnel (0429/19 et 0914/19).

### **Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

#### *Rapports d'audit interne*

72. Le BSCI a formulé, dans les six rapports d'audit ci-après, 40 recommandations à l'intention de la MINUSCA :

- a) Prise en compte des questions de genre (2019/045) ;
- b) Gestion du temps et assiduité (2019/047) ;
- c) Plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission (2019/053) ;
- d) Gestion du risque institutionnel (2019/089) ;
- e) Questions judiciaires et pénitentiaires (2019/143) ;
- f) Appui à la réforme du secteur de la sécurité (2019/144).

#### *Activités d'investigation*

73. Le BSCI a publié 3 rapports de clôture (0595/17, 0585/18 et 0138/19), ainsi que les 7 rapports d'enquête et les 18 rapports concernant les contingents ci-après concernant la MINUSCA :

#### Rapports d'enquête :

- a) Usage excessif de la force et mauvais traitements infligés à des personnes arrêtées et détenues mettant en cause un membre d'une unité de police constituée (0577/17) ;
- b) Conduite répréhensible d'un membre du personnel (0419/18 et 0421/18) ;
- c) Conduite prohibée d'un(e) Volontaire des Nations Unies (0112/19) ;
- d) Conduite répréhensible d'un ancien membre du personnel (0420/18) ;
- e) Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un membre d'une unité de police constituée (0322/19) ;
- f) Harcèlement sexuel et activités extérieures non autorisées mettant en cause un membre du personnel (1031/19) ;

#### Rapports concernant le contingent :

- a) Usage excessif de la force par des soldats de la paix (0199/18, 0228/18, 0691/18, 0265/18, 0668/18, 0586/18, 0057/19, 0264/19, 0747/18, 0258/19, 0649/18 et 0265/19) ;
- b) Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause des soldats de la paix (0280/18, 0647/18, 0743/19 et 0751/19) ;
- c) Harcèlement sexuel et agression sexuelle commis par un soldat de la paix (0721/18) ;
- d) Traitement irrespectueux qu'ont fait subir des soldats de la paix aux dépouilles de personnes décédées (0119/19).

74. *Affaire n° 0747/18.* Le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un membre d'un contingent s'était rendu coupable d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles à l'égard d'une fille de 14 ans. Le BSCI a découvert lors de son enquête que dix soldats de la paix avaient exploité et abusé sexuellement dix victimes locales de sexe féminin, dont des mineures, contre de l'argent et de la nourriture. Les soldats de la paix avaient fait appel aux services d'un chauffeur de taxi local pour faciliter l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'enquête a également révélé des carences au niveau du commandement et du contrôle. Le rapport a été remis au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, qui l'a transmis à la mission permanente concernée pour suite à donner.

### **Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

#### *Rapports d'audit interne*

75. Le BSCI a formulé, dans les huit rapports d'audit ci-après, 53 recommandations à l'intention de la MINUSMA :

- a) Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité (2019/012) ;
- b) Plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission (2019/016) ;
- c) Opérations de contrôle des mouvements (2019/028) ;
- d) Prise en compte des questions de genre (2019/046) ;
- e) Mise en œuvre des mesures de sécurité (2019/051) ;
- f) Gestion du risque institutionnel (2019/109) ;
- g) Gestion centralisée des stocks (2019/135) ;
- h) Patrouilles militaires (2019/151).

#### *Activités d'investigation*

76. Au sujet de la MINUSMA, le BSCI a publié 6 rapports de clôture (0188/19, 0598/19, 0603/19, 0592/19, 0597/19 et 0599/19), ainsi que les 15 rapports d'enquête et les 3 rapports concernant les contingents ci-après :

Rapports d'enquête :

- a) Infractions à la législation nationale commises par un membre du personnel (0030/19) ;
- b) Faits d'exploitation sexuelle mettant en cause un membre du personnel (0303/19) ;
- c) Atteintes sexuelles commises sur la personne d'un(e) mineur(e) par une personne employée par un prestataire de l'ONU et violation des conditions générales figurant dans les contrats de l'ONU par un prestataire (0421/19) ;
- d) Non-divulgence d'une condamnation antérieure par un membre du personnel (0916/18) ;
- e) Allégation d'atteintes sexuelles commises par une personne employée par un prestataire (0526/19) ;
- f) Fraude au carburant commise par un membre du personnel (0589/19, 0590/19, 0591/19, 0596/19, 0600/19, 0602/19, 0605/19 et 0606/19) ;

g) Harcèlement sexuel par une personne employée par un prestataire de l'ONU (0578/19) ;

h) Fraternalisation et violation des instructions permanentes de la mission par un observateur militaire (1078/19) ;

Rapports concernant le contingent :

a) Faute grave commise par un chef de bataillon (0983/18) ;

b) Manquement grave commis par un officier d'état-major (0158/19) ;

c) Vol de carburant et autres fautes graves commises par des soldats de la paix (0941/18).

### **Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti**

#### *Activités d'investigation*

77. Le BSCI a publié un rapport de clôture (0370/17) relatif à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et un rapport d'enquête sur les fautes commises par un membre d'une unité de police constituée (0967/19).

### **Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**

#### *Rapports d'audit interne*

78. Le BSCI a formulé, dans les huit rapports d'audit ci-après, 56 recommandations à l'intention de la MONUSCO :

a) Prise en compte des questions de genre (2019/014) ;

b) Gestion des rations (2019/058) ;

c) Planification des acquisitions et des achats locaux (2019/059) ;

d) Plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission (2019/075) ;

e) Gestion du risque institutionnel (2019/085) ;

f) Protection de l'enfance (2019/138) ;

g) Gestion des carburants (2019/145) ;

h) Activités relatives au bien-être du personnel (2019/149).

#### *Activités d'investigation*

79. Au sujet de la MONUSCO, le BSCI a publié 3 rapports de clôture (0450/17, 0774/18 et 0860/18), ainsi que les 12 rapports d'enquête et les 10 rapports concernant les contingents ci-après :

Rapports d'enquête :

a) Irrégularités commises par un membre du personnel en matière de recrutement (0398/17) ;

b) Fraude mettant en cause un membre du personnel (0450/18) ;

c) Fraude commise par un fournisseur lors de la passation d'un marché (0319/18) ;

d) Fraude à l'indemnité pour frais d'études commise par un membre du personnel (0457/18) ;

- e) Consommation de cannabis en public et faits de corruption mettant en cause des observateurs militaires des Nations unies (0652/19) ;
- f) Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un membre de la police des Nations Unies (0337/18) ;
- g) Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un Volontaire des Nations Unies (0820/18) ;
- h) Faits d'exploitation sexuelle mettant en cause un observateur militaire des Nations Unies (0890/18) ;
- i) Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause des experts en mission (0759/19) ;
- j) Défaut de signalement de faits d'atteinte sexuelle et défaut de coopération à une enquête du BSCI par un membre du personnel (0375/18) ;
- k) Faits d'exploitation sexuelle et agression physique mettant en cause un membre du personnel (0323/19) ;
- l) Fraternalisation avec des groupes armés et fourniture d'un soutien financier à ces groupes par un membre du personnel (0867/18).

Rapports concernant le contingent :

- a) Faits d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles mettant en cause des soldats de la paix (0208/18, 0352/18, 0064/19, 0065/19 et 0763/19) ;
- b) Atteintes sexuelles commises par un soldat de la paix (0398/19) ;
- c) Faits d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles mettant en cause un officier d'état-major à la MONUSCO (0607/19) ;
- d) Fraude commise par des soldats de la paix (0652/18) ;
- e) Faits de corruption mettant en cause un officier d'état-major (0145/18) ;
- f) Détention illicite de munitions par un soldat de la paix (0261/18).

**Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan**

*Rapports d'audit interne*

80. Le BSCI a formulé, dans les deux rapports d'audit ci-après, sept recommandations à l'intention de la MANUA :

- a) Nettoyage des données personnelles dans Umoja (2019/018) ;
- b) Activités d'achat (2019/061).

*Activités d'investigation*

81. Le BSCI a publié 10 rapports de clôture (0711/17, 0995/18, 0996/18, 0997/18, 0693/17, 0377/18, 0289/19, 0305/19, 0306/19 et 0279/19) et les 3 rapports d'enquête suivants concernant la MANUA :

- a) Tentative de corruption et falsification de documents commises par un fournisseur (0046/18) ;
- b) Abus d'autorité commis par un membre du personnel (0367/18) ;
- c) Utilisation abusive des ressources informatiques par un membre du personnel (0449/17).

### **Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

#### *Rapports d'audit interne*

82. Le BSCI a formulé, dans les deux rapports d'audit ci-après, huit recommandations à l'intention de la MANUI :

- a) Communication stratégique (2019/055) ;
- b) Gestion du risque institutionnel (2019/114).

#### *Activités d'investigation*

83. Le BSCI a publié un rapport de clôture (0295/19) et les trois rapports d'enquête ci-après concernant la MANUI :

- a) Vol d'armes à feu et de munitions (0521/18) ;
- b) Conduite prohibée d'un fonctionnaire (0178/18 et 0281/18).

### **Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**

#### *Rapports d'audit interne*

84. Le BSCI a formulé, dans les cinq rapports d'audit ci-après, 21 recommandations à l'intention de la MINUAD :

- a) Gestion des marchés (2019/017) ;
- b) Prise en compte des questions de genre (2019/048) ;
- c) Réduction progressive des ressources humaines pendant la période de retrait (2019/096) ;
- d) Plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission (2019/121) ;
- e) Créances et dettes (2019/124).

#### *Activités d'investigation*

85. En ce qui concerne la MINUAD, le BSCI a publié un rapport d'enquête sur une agression physique commise par un membre du personnel (0162/19).

### **Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

86. Au sujet de la FNUOD, le BSCI a publié les quatre rapports ci-après concernant le contingent :

- a) Vente d'armes à feu par des soldats de la paix (0255/18) ;
- b) Faute grave commise par un soldat de la paix (0437/18) ;
- c) Vol de carburant par des soldats de la paix (0660/18) ;
- d) Contrebande de cigarettes par des soldats de la paix (0833/18).

### **Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

#### *Rapports d'audit interne*

87. Le BSCI a formulé, dans un rapport d'audit, 7 recommandations sur la suite donnée aux recommandations issues de l'examen stratégique de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

*Activités d'investigation*

88. Le BSCI a publié les deux rapports d'enquête suivants sur l'UNFICYP :

- a) Agression physique commise par des soldats de la paix (0943/18) ;
- b) Agression physique et vol commis par un soldat de la paix (0708/18).

**Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

*Rapports d'audit interne*

89. Le BSCI a formulé, dans les cinq rapports d'audit ci-après, 29 recommandations à l'intention de la FINUL :

- a) Communication stratégique et information (2019/030) ;
- b) Gestion de l'environnement (2019/034) ;
- c) Gestion des carburants (2019/057) ;
- d) Gestion du risque institutionnel (2019/127) ;
- e) Opérations aériennes (2019/146).

*Activités d'investigation*

90. En ce qui concerne la FINUL, le BSCI a publié un rapport concernant le contingent sur une faute grave commise par un soldat de la paix (0241/18).

**Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau**

*Rapports d'audit interne*

91. Le BSCI a formulé, dans un rapport d'audit, 9 recommandations à l'intention du BINUGBIS :

*Activités d'investigation*

92. Le BSCI a publié cinq rapports de clôture (0060/19, 0061/19, 0786/18, 0788/18 et 0773/18) et les deux rapports d'enquête ci-après concernant le BINUGBIS :

- a) Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un membre du personnel (0012/19) ;
- b) Additif au rapport d'enquête sur des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un membre du personnel (0012/19).

93. *Affaire n° 0012/19.* Le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un fonctionnaire s'était rendu coupable de faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'égard d'une femme locale qu'il avait employée comme aide-ménagère. Cette allégation a été corroborée par l'enquête du BSCI, qui a révélé que le fonctionnaire avait en outre agressé physiquement la victime, s'était livré à des rapports sexuels monnayés avec d'autres femmes locales et avait entravé l'enquête. Le rapport a été transmis au Bureau des ressources humaines et au Bureau des affaires juridiques pour suite à donner ; le fonctionnaire a été licencié de l'Organisation.

**Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei**

*Rapports d'audit interne*

94. Le BSCI a formulé, dans les deux rapports d'audit ci-après, 13 recommandations à l'intention de la FISNUA :

- a) Gestion des carburants (2019/116) ;
- b) Gestion des installations (2019/148).

*Activités d'investigation*

95. S'agissant de la FISNUA, le BSCI a publié un rapport de clôture (0015/19) ainsi que deux rapports d'enquête sur des faits de harcèlement sexuel commis par un membre du personnel (0678/18 et 0845/18).

**Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

96. S'agissant de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, le BSCI a publié un rapport d'enquête sur les activités non autorisées d'un fonctionnaire en dehors de la Mission (0205/17).

**Mission des Nations Unies au Libéria**

*Activités d'investigation*

97. S'agissant de la Mission des Nations Unies au Libéria, le BSCI a publié les trois rapports concernant le contingent ci-après :

- a) Additif au rapport concernant le contingent, portant sur des atteintes sexuelles commises par un soldat de la paix sur la personne d'un(e) mineur(e) (0301/17) ;
- b) Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause des soldats de la paix (0206/17 et 0434/17).

98. *Affaire n<sup>os</sup> 0206/17 et 0434/17.* Le BSCI a été informé qu'un ancien soldat de la paix avait exploité sexuellement une femme locale, qu'il en avait résulté la naissance d'un enfant, et que d'autres femmes locales avaient été exploitées par des membres du même contingent national. Après avoir mené une enquête en coordination avec un enquêteur national du pays fournisseur de contingents concerné, le BSCI a identifié 57 victimes présumées de faits d'exploitation sexuelle ; 66 soldats de la paix étaient impliqués, dont 38 ont été identifiés. Le BSCI a produit des rapports concernant le contingent, qu'il a remis au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, avec pour recommandation de les transmettre à la mission permanente concernée. Des mesures disciplinaires ont été prises à l'encontre des huit soldats de la paix initialement impliqués et l'Organisation attend que le pays fournisseur de contingents lui donne de plus amples informations sur les mesures prises à l'encontre des autres soldats de la paix impliqués.

**Mission des Nations Unies au Soudan du Sud**

*Rapports d'audit interne*

99. Le BSCI a formulé, dans les 10 rapports d'audit ci-après, 62 recommandations à l'intention de la MINUSS :

- a) Achats locaux (2019/008) ;
- b) Prise en compte des questions de genre (2019/050) ;
- c) Plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission (2019/079) ;
- d) Opérations et sécurité aériennes (2019/098) ;
- e) Mesures de sécurité (2019/099) ;

- f) Centre d'opérations conjoint (2019/104) ;
- g) Gestion du risque institutionnel (2019/105) ;
- h) Soutien psychosocial et bien-être du personnel (2019/131) ;
- i) Continuité des opérations (2019/137) ;
- j) Unités d'hébergement et bureaux (2019/150).

*Activités d'investigation*

100. Au sujet de la MINUSS, le BSCI a publié deux rapports de clôture (0122/19 et 0134/19), ainsi que les huit rapports d'enquête et les huit rapports concernant le contingent ci-après :

Rapports d'enquête :

- a) Faits d'exploitation sexuelle et menaces mettant en cause un membre du personnel (0027/19) ;
- b) Agression sexuelle (0372/19) ;
- c) Fraude au droit à congé commise par un membre du personnel (0163/17) ;
- d) Violation de confidentialité commise par un membre du personnel (0094/18) ;
- e) Voies de fait commises contre des membres de la population locale par un membre du personnel (0810/18) ;
- f) Falsifications et fausses déclarations mettant en cause un membre du personnel (0829/18) ;
- g) Faits d'exploitation sexuelle mettant en cause un membre du personnel (0575/19) ;
- h) Faits d'exploitation sexuelle et publication d'images indécentes mettant en cause un Volontaire des Nations Unies (0906/18).

Rapports concernant le contingent :

- a) Faits d'exploitation sexuelle mettant en cause des soldats de la paix (0270/18) ;
- b) Harcèlement sexuel par un soldat de la paix (0380/18 et 0006/19) ;
- c) Inconduite sexuelle commise par un soldat de la paix (0127/19) ;
- d) Harcèlement sexuel et agression sexuelle commis par des soldats de la paix (0259/19) ;
- e) Mort par balles de deux ressortissants sud-soudanais mettant en cause des soldats de la paix (0094/19) ;
- f) Consultation de matériel pornographique sur un ordinateur professionnel par un soldat de la paix (0575/18) ;
- g) Agression physique commise par un soldat de la paix (0351/19).

101. *Affaire n° 0006/19*. Le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un membre d'un contingent avait harcelé sexuellement une collègue et lui avait envoyé une image indécente et importune. Son enquête a permis de corroborer ces allégations. Le rapport a été remis au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, puis à la mission permanente concernée pour suite à donner.

102. *Affaire n° 0575/19.* Le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un membre du personnel local avait exploité sexuellement une femme locale. Cette allégation a été corroborée par l'enquête du BSCI, qui a révélé que la victime était tombée enceinte à deux reprises, et avait été amenée contre sa volonté, par la contrainte ou la manipulation, à avorter. Il s'est également avéré que le fonctionnaire avait payé les soins relatifs à l'une de ces grossesses en utilisant frauduleusement l'assurance médicale de sa femme. Le fonctionnaire a démissionné et le rapport a été transmis au Bureau des ressources humaines pour suite à donner ; une note a été versée au dossier administratif de l'intéressé au cas où il se porterait candidat à un poste dans l'Organisation à l'avenir.

### **Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

103. En ce qui concerne le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le BSCI a publié un rapport d'enquête portant sur une faute commise par un fonctionnaire (1021/18).

### **Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie**

104. Le BSCI a publié les deux rapports d'enquête ci-après concernant la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie :

- a) Fraude mettant en cause un membre du personnel (0827/18) ;
- b) Fraude et falsification mettant en cause un membre du personnel (0805/19).

105. *Affaire n° 0827/18.* Ayant reçu des informations selon lesquelles un membre du personnel avait transmis à une banque des documents de l'ONU falsifiés pour obtenir un prêt, le BSCI a mené une enquête qui a permis de corroborer cette allégation. Le rapport a été transmis au Bureau des ressources humaines et au Bureau des affaires juridiques pour suite à donner ; le membre du personnel a été licencié de l'Organisation.

### **Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie**

#### *Rapports d'audit interne*

106. Le BSCI a formulé, dans les six rapports d'audit ci-après, 34 recommandations à l'intention du BANUS :

- a) Recours à des consultants et à des vacataires (2019/019) ;
- b) Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (2019/025) ;
- c) Gestion des rations (2019/076) ;
- d) Gestion du risque institutionnel (2019/082) ;
- e) Gestion des carburants (2019/100) ;
- f) Services d'appui fournis selon le principe du recouvrement des coûts (2019/134).

#### *Activités d'investigation*

107. Au sujet du BANUS, le BSCI a publié un rapport de clôture (0554/17), ainsi que les deux rapports d'enquête et le rapport concernant le contingent ci-après :

Rapports d'enquête :

a) Activités extérieures non autorisées mettant en cause un membre du personnel (0865/18) ;

b) Conflits d'intérêts et activité extérieure non autorisée mettant en cause un membre du personnel (0709/17) ;

Rapport concernant le contingent :

a) Agression verbale et physique commise par des soldats de la paix (0245/19).

108. Affaire n° 0709/17. Le BSCI a reçu des informations selon lesquelles un(e) membre du personnel avait des intérêts liés à un fournisseur en concurrence pour l'obtention d'un contrat avec l'ONU et avait abusé de sa position au profit dudit fournisseur. L'enquête du BSCI a révélé que le (la) fonctionnaire avait multiplié les activités extérieures non autorisées et s'était abstenu de déclarer un possible conflit d'intérêts. Le (la) membre du personnel a démissionné et le rapport a été transmis au Bureau des ressources humaines ; une note a été versée au dossier administratif de l'intéressé(e) au cas où il (elle) se porterait candidat(e) à un poste dans l'Organisation à l'avenir.

### **Mission de vérification des Nations Unies en Colombie**

#### *Activités d'investigation*

109. S'agissant de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, le BSCI a publié un rapport de clôture (0113/17) et un rapport d'enquête portant sur des faits de harcèlement sexuel commis par un membre du personnel (0969/18).

## **G. Activités d'évaluation**

110. En 2019, le BSCI a publié deux rapports d'évaluation et un rapport d'examen triennal. Il a également publié un mémorandum consultatif sur la première phase de l'évaluation en cours, portant sur la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix au Darfour.

### **Évaluation de l'efficacité des activités de surveillance, d'information et de suivi relatives à la situation des droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles des Nations Unies (IED-19-004)**

111. L'évaluation, qui portait sur l'efficacité des activités de surveillance, d'information et de suivi relatives à la situation des droits de l'homme dans huit opérations de maintien de la paix multidimensionnelles, comprenait un examen approfondi de la situation de la MONUSCO, de la MINUSMA et de la MINUAD.

112. L'évaluation a permis de déterminer que, malgré l'environnement opérationnel difficile et le contexte éminemment politique dans lesquels elles évoluaient, les composantes Droits de l'homme des missions de maintien de la paix avaient obtenu des résultats remarquables. La surveillance de la situation relative aux droits de l'homme avait joué un rôle d'alerte rapide, eu une influence positive sur les institutions et les lois, accru le respect du principe de responsabilité concernant certaines violations, contribué à protéger les victimes, les témoins et les défenseurs des droits de l'homme, et renforcé la sensibilisation des titulaires de droits et des porteurs de devoirs. Des systèmes efficaces de suivi et de communication de l'information avaient également aidé à sensibiliser les parties prenantes internes et externes, y compris le Conseil de sécurité, aux questions relatives aux droits de l'homme. Dans l'ensemble, les parties prenantes avaient estimé que les activités de surveillance et d'information relatives aux droits de l'homme étaient efficaces.

113. Les principales lacunes constatées étaient les suivantes : a) la portée des activités de surveillance de la situation relative aux droits de l'homme variait considérablement d'une mission à l'autre ; b) les rapports publics n'étaient pas établis régulièrement ; c) les informations contenues dans la base de données relative aux droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme étaient incomplètes et la base de données était sous-utilisée ; d) il n'existait pas de directives opérationnelles essentielles concernant les activités de surveillance relatives aux droits de l'homme.

114. Dans son rapport, le BSCI a formulé, à l'intention du Département des opérations de paix, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et des opérations de maintien de la paix, quatre recommandations considérées comme critiques et cinq considérées comme importantes, qui ont toutes été acceptées. Ces recommandations consistaient notamment : a) à élaborer des plans d'action propres à chaque mission pour renforcer la surveillance de la situation relative aux droits de l'homme ; b) à assurer la publication régulière de rapports publics sur les droits de l'homme, conformément aux mandats prescrits ; c) à remédier à la sous-utilisation de la base de données relative aux droits de l'homme ; d) à intégrer des indicateurs de performance relatifs aux droits de l'homme dans les contrats de mission des responsables des missions ; e) à uniformiser les indicateurs de résultats et de réalisations lorsque cela était nécessaire ; f) à veiller à la cohérence et à l'exhaustivité des informations communiquées au sujet des composantes Droits de l'homme.

#### **Évaluation de la contribution de la Division des affaires civiles de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud à la réduction du conflit local au Soudan du Sud (IED-19-007)**

115. L'évaluation portait sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience des activités de la Division des affaires civiles de la MINUSS et la contribution de ces activités à la réduction des conflits locaux.

116. À l'issue de l'évaluation, une recommandation jugée critique et cinq recommandations jugées importantes ont été formulées, qui ont toutes été acceptées. La recommandation jugée critique pour la Division des affaires civiles, consistant à adopter une méthode fondée sur les risques et les preuves pour la planification des activités visant à réduire les conflits locaux et à entretenir le dialogue avec toutes les parties au conflit, a été appliquée. La Division a effectué une analyse complète de 38 conflits communautaires majeurs dans tout le Soudan du Sud et a apporté les modifications recommandées aux modèles de projet. Elle a également indiqué qu'elle s'intéresserait davantage aux relations entre militaires et civils afin de renforcer la confiance parmi la population et de participer activement aux activités de la MINUSS concernant la perception de la situation.

#### **Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le BSCI à l'issue de l'évaluation de la formation des hauts responsables (IED-19-010)**

117. Le BSCI a examiné des éléments attestant de l'application, par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, de sept recommandations jugées importantes formulées dans son rapport d'évaluation de 2015. Il a conclu que cinq de ces recommandations avaient été appliquées, qu'une autre avait été partiellement appliquée et que la dernière était devenue caduque.

**Mémoire consultatif sur l'évaluation de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour sur le soutien à la transition du maintien à la consolidation de la paix au Darfour**

118. L'évaluation portait sur la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des activités de la MINUAD visant à soutenir la transition du maintien à la consolidation de la paix au Darfour. À l'issue de la première phase de l'évaluation, un mémoire consultatif a été transmis à la MINUAD et au Bureau de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies au Soudan, ainsi qu'au Département des opérations de paix, au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, au Département de l'appui opérationnel et au Bureau de la coordination des activités de développement.

119. Dans le mémoire, il a été souligné que les activités de la MINUAD à l'appui de la transition étaient exécutées dans les délais prescrits et qu'elles étaient utiles et conformes au mandat et aux directives connexes. Il a été demandé de renforcer l'intégration entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations unies, d'élaborer des stratégies visant à atténuer les risques de reprise et les risques de réputation, et de renforcer la participation et les efforts des parties prenantes.

---